

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt trois Le 18 Septembre Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire. Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAU Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. FALLEAU Geneviève.
ABSENTS : DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. PERTUIS Martine.
PROCURATIONS: DELACOTE Aurélie à FORT Sylvette
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Musée d'histoire de la Médecine – Prestation d'archivage CDG24

Vu la Délibération n° 2021-133 du 18/10/2021 validant l'adhésion de la commune au service des archives du CDG24

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les articles L212-6, L212-6-1 et L212-10 du Code du Patrimoine stipulant que les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et qu'ils en assurent eux-mêmes la conservation et la mise en valeur sous le contrôle scientifique et technique de l'État et conformément à la législation applicable en la matière.

Il fait part à l'assemblée que le Centre de Gestion de la F.P.T de Dordogne propose une mission d'aide à l'archivage en application des dispositions de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée qui stipule notamment que les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation et de conseils juridiques, à la demande des collectivités et établissements.

Pour mémoire, l'Hôtel-Dieu de Hautefort abrite depuis 1994 le musée d'histoire de la médecine, date de sa création par l'association de muséographie médicale. Les archives de l'association sont constituées de documents relatifs au fonctionnement de l'association, d'archives privées données à l'association et d'un fonds documentaire sur l'histoire de la médecine.

Pour effectuer cette mission de tri et d'archivage, le CDG24 nous propose la prestation au tarif de 45 € de l'heure et environ 64 heures seront à prévoir pour mener à bien l'intervention. Cette prestation serait mise en place en 2024, au moment de la mise à jour des archives de la commune de Hautefort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'intervention du CDG24 pour l'archivage des documents du musée
- **VALIDE** le devis de 2 880 €uros (64 h x 45 € de l'heure)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230918-2023-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Affichage : 20/09/2023

HAUTEFORT le 18/09/2023

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.